

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	11
Votants	11

Date de convocation
21/04/2026

Date d'affichage
21/04/2026

Objet de la délibération
VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2026

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 087-248719205-20260507-BP2026-BF

Délibération n° 2026 DEL SIVOM
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 27 avril 2026

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane THEILLET, Président.

Présents : Mmes LALLET, RAYMOND
MM.AUFORT, BIASSE, BONNET, CHANTEREAU,
JACQUEMENT, POISON, PORTHEULT PREVOST, THEILLET.

Absents :
M. AUGAY

Élu secrétaire de séance : Jean-Michel AUFORT

Monsieur le Président présente les orientations du budget primitif 2026 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Ce budget est équilibré en fonctionnement et en investissement :


	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	164 329.57 €	164 329.57 €
Section d'investissement	30 852.72 €	30 852.72 €
TOTAL	196 182.29 €	196 182.29 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du Président,

Le Comité Syndical, a délibéré :

Par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention

APPROUVE le budget primitif 2026 du SIVOM Solignac Le Vigen, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Secrétaire de
séance


Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Stéphane THEILLET

Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Et la publication le 7/05/2026
Le Président,



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le



ID : 087-248719205-20260507-BP2026-BF